



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le six mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALETRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUEVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme DIOLOGENT, Mme LEBLED, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR, Mme MORIN, M. LARDANS

Absentes excusées avec pouvoir : Mme VAILLANT (pouvoir à Mme MALETRAS)
Mme BEAUPERE (pouvoir à Mme NEVEU)
Mme ROQUIGNY (pouvoir à Mme MORIN)

Absent excusé sans pouvoir : /

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2021, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'unique question inscrite à l'ordre du jour de la réunion qui concerne le devenir de la RPA Les Tilleuls :

Rappel de l'historique de cette affaire :

-le bail emphytéotique signé avec SEMINOR en 1979 prendra fin le 1^{er} juin 2022. A cette date, SEMINOR devra donc remettre à la commune en pleine propriété et gratuitement la RPA Les Tilleuls.

-SEMINOR souhaiterait toutefois conserver cette résidence et, à cet effet, a engagé des discussions en 2019 avec la Municipalité afin de lui racheter le bien.

-une estimation du Service des Domaines (14 août 2019) évalue le bien à 1 265 000 €.

-SEMINOR, compte-tenu notamment du fait que des travaux de modernisation de la résidence sont à prévoir, propose à la commune le rachat de la RPA pour une somme de 530 000 €.

-la Communauté de Communes Terroir de Caux est également intéressée par le rachat de la résidence.

M. le Maire présente les différents scénarios qui s'offrent à la Municipalité dans cette affaire et demande au conseil municipal de bien vouloir prendre une décision sur chacun :

Scénario n°1 : la commune attend la fin de la convention de construction (1^{er} juin 2022) et devient propriétaire de la RPA.

- Option n°1 : la commune reprend en régie directe la gestion de la RPA.
- Option n°2 : la commune vend la RPA à la Communauté de Communes Terroir de Caux.
- Option n°3 : la commune met en vente la RPA.
- Option n°4 : la commune lance une procédure de délégation de service public pour confier la gestion de la RPA à une autre entité que SEMINOR

Scénario n°2 : la commune accepte la proposition de SEMINOR qui consiste à lui céder la pleine propriété de la RPA pour 530 000 €.

Scénario n°3 : la commune conclut une nouvelle convention avec SEMINOR pour 30 ans.



Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, décide de conserver l'option 2 du scénario 1, les scénarios 2 et 3. M. le Maire est chargé d'organiser une réunion avec le Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux afin qu'il vienne présenter son offre au conseil municipal.

-Affaires diverses : la Municipalité a été autorisée par les services de la DREAL à organiser une campagne de stérilisations des œufs des goélands argentés présents sur la commune. 8 nids ont ainsi été trouvés par la société AVIPUR mandatée par la commune, dans lesquels se trouvaient 18 œufs qui ont été stérilisés. Un 2nd passage est prévu en juin.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H.